



# **PROCES-VERBAL N° 6**

## **SAISON 2025 – 2026.**

**Commission Régionale Statut des Educateurs.**

---

**Réunion du :** Mardi 19 Mai 2026

---

**Présidence :** M. FABREGUES Jean-Laurent

---

**Présent(s) :** MM FRANCHI Guillaume – MACHUT Guillaume –  
Mr BENEDETTI Charles

---

**Absent(s) non excusé(s):**

---

**Excusés :** Mr MONTANARO Frédéric –

---

**Assiste(nt) :**

---



## 1- Statut des éducateurs concernant le club du FC U Niolu

### Motif,

- Absence d'éducateur responsable en charge de l'équipe du FC U NIOLU du début du championnat de R3(21/09/2025) au 21/02/2026

### La Commission

Après étude :

- De la saison en infraction du club du FC U NIOLU jusqu'au 21/02/2026 ,date à laquelle Mr RUEDA Pierre a pris en charge l'équipe première soit 11 matchs en infraction avec **l'article 12 alinéa 3 du statut des éducateurs.**
- Après discussion avec Mr DONATI Jean-Baptiste (Président du club du FC U NIOLU) qui a montré une sincérité et une écoute attentive auprès de la commission et de ses recommandations.
- En tenant compte du courrier du 21/03/2026 du président du club FC U NIOLU
- De l'aspect rural du club du FC U NIOLU .

La commission décide en concertation avec la commission du Rural :

- **De ne pas sanctionner financièrement le club du FC U NIOLU .**
- **De retirer 7 points au classement final de l'équipe du FC U NIOLU dans son championnat de Régional 3.**

## 2- Rencontre de Régional 2 du 19/04/2026 UM Santa Reparata/AS Ghisonaccia-Prunelli.

### Motif,

- Absence injustifiée de l'éducateur responsable en charge de l'équipe de l'UMSR lors de la rencontre de R2 du 19/04/2026

### La Commission

Après étude de la FMI de la rencontre de Régionale 2 du 19/04/2026 entre l'UM Santa-Reparata et l'AS Ghisonaccia-Prunelli, nous constatons l'absence non justifiée de Mr SAVELLI Jacques (éducateur responsable en charge de l'équipe de R2 de l'UM Santa Reparata) . Ceci est la première inscription au dossier pour le club qui est passible en accord avec **l'article 12 alinéa 3 du statut des éducateurs** d'une amende de 170 euros. Merci de justifier au plus vite cette absence.

De plus il est rappelé que chaque inscription est dossier est passible d'une amende forfaitaire de 170 euros jusqu'à la 4<sup>ème</sup> inscription puis à partir de la suivante le club encourt la perte d'1 point par match en infraction.



### 3- Rencontre de Régional 3 du 05/04/2026 FC Lupinu/Bocognano-Gravona 2

Après étude de la FMI et de la rencontre de Régionale 3 du 05/04/2026 entre le FC Lupinu et l'AS Bocognano-Gravona, nous constatons l'absence non justifiée de Mr SALOU Kevin (éducateur responsable en charge de l'équipe de R3 du FC Lupinu) . Ceci est la première inscription au dossier pour le club qui est passible en accord avec **l'article 12 alinéa 3 du statut des éducateurs** d'une amende de 170 euros. Merci de justifier au plus vite cette absence.

De plus il est rappelé que chaque inscription est dossier est passible d'une amende forfaitaire de 170 euros jusqu'à la 4<sup>ème</sup> inscription puis à partir de la suivante le club encourt la perte d'1 point par match en infraction.

### 4- Rencontre de Régional 3 du 12/04/2026 FC Oriente/FC Lupinu

Après étude de la FMI et de la rencontre de Régionale 3 du 05/04/2026 entre le FC Oriente et le FC Lupinu nous constatons l'absence non justifiée de Mr SALOU Kevin (éducateur responsable en charge de l'équipe de R3 du FC Lupinu) . Ceci est la deuxième inscription au dossier pour le club qui est passible en accord avec **l'article 12 alinéa 3 du statut des éducateurs** d'une amende de 170 euros. Merci de justifier au plus vite cette absence.

De plus il est rappelé que chaque inscription est dossier est passible d'une amende forfaitaire de 170 euros jusqu'à la 4<sup>ème</sup> inscription puis à partir de la suivante le club encourt la perte d'1 point par match en infraction.

### 5- Rencontre de Régionale 3 du 12/04/2026 FJE Biguglia 2/AS Porto-Vecchio 2

Après étude de la FMI et de la rencontre de Régionale 3 du 12/04/2026 entre le FJE Biguglia 2 et l'AS Porto-Vecchio 2 nous constatons l'absence non justifiée de Mr MYRTIL Léonard Stanislas (éducateur responsable en charge de l'équipe de R3 du FJEB 2) . Ceci est la première inscription au dossier pour le club qui est passible en accord avec **l'article 12 alinéa 3 du statut des éducateurs** d'une amende de 170 euros. Merci de justifier au plus vite cette absence.

De plus il est rappelé que chaque inscription est dossier est passible d'une amende forfaitaire de 170 euros jusqu'à la 4<sup>ème</sup> inscription puis à partir de la suivante le club encourt la perte d'1 point par match en infraction.



## 6- Rencontre de Régionale 3 du 19/04/2026 AS Vezzani-Antisanti/FC Lupinu

Après étude de la FMI et de la rencontre de Régionale 3 du 19/04/2026 entre l'AS Vezzani-Antisanti et le FC Lupinu nous constatons l'absence non justifiée de Mr SALOU Kevin (éducateur responsable en charge de l'équipe de R3 du FC Lupinu) . Ceci est la troisième inscription au dossier pour le club qui est passible en accord avec **l'article 12 alinéa 3 du statut des éducateurs** d'une amende de 170 euros. Merci de justifier au plus vite cette absence.

De plus il est rappelé que chaque inscription est dossier est passible d'une amende forfaitaire de 170 euros jusqu'à la 4<sup>ème</sup> inscription puis à partir de la suivante le club encourt la perte d'1 point par match en infraction.

## 7- Rencontre de Régionale 3 du 26/04/2026 FC Lupinu/FJE Biguglia 2

Après étude de la FMI et de la rencontre de Régionale 3 du 26/04/2026 entre le FC Lupinu et le FJE Biguglia 2 nous constatons l'absence non justifiée de Mr SALOU Kevin (éducateur responsable en charge de l'équipe de R3 du FC Lupinu) . Ceci est la quatrième inscription au dossier pour le club qui est passible en accord avec **l'article 12 alinéa 3 du statut des éducateurs** d'une amende de 170 euros. Merci de justifier au plus vite cette absence.

De plus il est rappelé que chaque inscription est dossier est passible d'une amende forfaitaire de 170 euros jusqu'à la 4<sup>ème</sup> inscription puis à partir de la suivante le club encourt la perte d'1 point par match en infraction.

Sur cette même rencontre, nous constatons après étude de la FMI et de la rencontre de Régionale 3 du 26/04/2026 entre le FC Lupinu et le FJE Biguglia 2 nous constatons l'absence non justifiée de Mr MYRTIL Léonard Stanislas (éducateur responsable en charge de l'équipe de R3 du FJEB 2) . Ceci est la deuxième inscription au dossier pour le club qui est passible en accord avec **l'article 12 alinéa 3 du statut des éducateurs** d'une amende de 170 euros. Merci de justifier au plus vite cette absence.

De plus il est rappelé que chaque inscription est dossier est passible d'une amende forfaitaire de 170 euros jusqu'à la 4<sup>ème</sup> inscription puis à partir de la suivante le club encourt la perte d'1 point par match en infraction.



## 8- Courriers du 27/04/2026 de Mr MORELLI et Mr PIETRI

### Motif,

✚ Réception de deux dossiers d'exemption de Formation Professionnelle Continu.

### La Commission

Après étude des deux dossiers de demande d'exemption de Formation Professionnelle Continu (Recyclage), nous constatons que les deux dossiers sont complets et validés par les CTR de la Ligue Corse de Football. En conséquence, la commission confirme l'exemption de Formation Professionnelle Continu 2025/2026 pour les deux candidats demandant :

- Mr MORELLI Camille (AS CASINCA)
- Mr PIETRI Alexandre (AC AJACCIO)

La séance est clôturée sur ces décisions.